

Règles de mobilité – postes ONF

Pourquoi les lignes directrices de gestion inquiètent vos représentants EFA-CGC...

Alors que les CAP ont été vidées de leur substance pour ce qui concerne les mobilités, **le cadre défini par les Lignes directrices de gestion ne cesse de changer**. A ce titre, une nouvelle note de service modifie plusieurs dispositions qui nous semblaient structurantes pour les personnels et pour l'établissement. Cette nouvelle rédaction de la note apporte plusieurs modifications : la plupart marquent **une dégradation des droits des personnels au profit de la réactivité**, sacrifiant au passage la transparence et la capacité pour les personnels à se projeter afin de pouvoir bâtir une carrière.

*Cette note de service a été présentée au Comité Technique Central du 6 octobre ([CTC - personnels de droit public](#)) et au Comité Social et Economique Central ([CSEC – personnels de droit privé](#)). Lisez le compte-rendu EFA-CGC de ces réunions, qui abordent d'autres points comme le **plan de relance** ou le **marché de l'habillement** sur [le site internet EFA-CGC](#).*

Un seul et unique cycle de mobilité par an

La DRH nous informe qu'il n'y aura plus qu'**un seul cycle général de mobilité, celui du printemps**, qui rassemblera l'ensemble des mobilités prévisibles (retraite, démission...).

Les autres mobilités nécessitant un remplacement rapide seront traitées par les annonces « au fil de l'eau » : **un appel de candidature toutes les deux semaines**, avec délai de réponse d'un mois. Pour la Direction, cette procédure permettrait un remplacement plus rapide sur les postes jugés sensibles.

La DRH entrouvre la porte à un recrutement élargi, c'est-à-dire qu'en l'absence de candidatures répondant à l'ensemble des critères (profil et critères de gestion), la DRH examinera les autres candidatures qui pourront alors être recevables (SA sur poste d'Attaché, par exemple).

Des conditions de candidature dégradées

Pour EFA-CGC, cette nouvelle rédaction des Lignes directrices de gestion ne tient aucun compte des différentes remarques déjà formulées par vos représentants, :

- La décision reposant essentiellement au niveau du DT, EFA-CGC y voit **une dérive dangereuse vers la territorialisation des emplois**, avec comme corolaire, un fonctionnement en vase clos, facilitant les arrangements locaux, plutôt que la mobilité entre territoires, a fortiori quand on donne la possibilité de déroger aux critères initiaux sans remise en appel...
- Cette généralisation des propositions au fil de l'eau **empêche les candidatures structurées et réfléchies** : chacun doit réagir rapidement sans avoir de visibilité sur d'autres offres à venir.
- Nous rappelons aussi que les postes peuvent être demandés par des fonctionnaires issus d'autres structures, et que ce brassage qui fonctionnait très bien auparavant était enrichissant : **la limitation de fait des candidatures en provenance d'autres structures n'est pas saine**.
- En l'absence d'évolution du Code forestier, les postes de fonctionnaires restent, d'un point de vue légal, prioritairement destinés aux fonctionnaires. **La pratique de l'ONF entretient au contraire la confusion**, notamment entre poste de Technicien forestier territorial (TFT - fonctionnaire) et de Technicien forestier mis à disposition du RUT (salarié).

D'une façon générale, EFA-CGC continue de rappeler à la direction **le besoin de transparence, notamment les notifications des rejets de candidature**. Avec la disparition des CAP et des CCP, les éléments liés au choix des candidats ne sont plus connus des représentants du personnel, et c'est à l'administration de fournir les explications permettant une meilleure préparation aux candidatures ultérieures.

Aidez-nous à vous défendre !

En conclusion, **les règles de mobilités deviennent de plus en plus floues pour les personnels, et de plus en plus souples pour l'administration**. Sachez aussi que personne ne pourra défendre votre dossier si ne demandez pas explicitement l'appui d'une organisation syndicale.

Donc si vous avez des projets de mobilité fonctionnelle ou géographique :

plus que jamais **faites appel à EFA-CGC pour défendre vos droits !**